

## **BUREAU**

**du lundi 26 novembre 2018**

CEYZERIAT - Centre festif - 1 place Jean Moulin

## **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Alain BINARD, Alain MATHIEU

**Excusés** : Michel BRUNET, Bernard PERRET, Sylviane CHENE, Christian CHANEL, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Isabelle MAISTRE

**Secrétaire de Séance** : Aimé NICOLIER

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 19 novembre 2018, l'ordre du jour est le suivant :**

### **DECISIONS DE GESTION\*** :

#### **Sport, Loisirs et Culture**

1 - Attribution d'une subvention au Dancy Club de Bourg-en-Bresse pour la compétition mondiale du 20 octobre 2018

2 - Attribution d'une subvention au Football Club Bressans

3 - Gestion et animation des services accueils de loisirs jeunes communautaires à Val Revermont et Saint Trivier de Courtes

#### **Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

4 - Demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en oeuvre de l'animation de la marque territoriale « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre »

## Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

5 - Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles du pôle territorial Val Revermont - Signature du marché

### DECISIONS D'ORIENTATION :

Examen des sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 10 décembre 2018 (suite)

Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) « Mon cap Energie » : Renouvellement de la convention triennale d'objectifs avec ALEC 01

*\* Vous êtes destinataires des rapports. Les décisions de gestion seront présentées et mises en discussions sans être lue*

\*\*\*\*\*

### Sport, Loisirs et Culture

#### Délibération DB.2018.156 - Attribution d'une subvention au Dancy Club de Bourg-en-Bresse pour la compétition mondiale du 20 octobre 2018

Le Dancy Club de Bourg-en-Bresse a encadré le samedi 20 octobre 2018 au gymnase Saint Roch de Bourg-en-Bresse une compétition mondiale organisée par la World Dance Sport Fédération (WDSF). La Fédération mondiale de danse sportive (World Dance Sport Fédération - WDSF) est la fédération internationale de danse sportive et de danse en fauteuil roulant, à ce titre reconnue par le Comité International Olympique (CIO) et le Comité International Paralympique (CIP).

Le Dancy Club de Bourg-en-Bresse est affilié à la Fédération Française de Danse (FFD). La FFD est agréée et délégataire du Ministère chargé des sports. Elle est également soutenue par le Ministère de la culture et de la communication. La FFD est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de la World Dance Sport Fédération (WDSF).

**CONSIDERANT** que cet événement international, organisé sous l'égide de la Fédération Française de Danse, a rassemblé plus de 250 couples, soit 500 danseurs venus du monde entier, accompagnés de leur famille (450 personnes), auxquels s'ajoutent un public nombreux ;

**CONSIDERANT** que l'objectif de cette manifestation est la promotion de la danse ainsi que le rayonnement du territoire ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 3 000 € au Dancy Club de Bourg-en-Bresse pour l'organisation de cette manifestation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** au Dancy Club de BOURG EN BRESSE ne subvention de 3 000 € pour l'encadrement d'une Compétition mondiale de danse organisée par la World Dance Sport Fédération (WDSF).

\*\*\*\*\*

## **Délibération DB.2018.157 - Attribution d'une subvention au Football Club Bressans**

Le Football Club Bressans est né en 2008 suite à la fusion des 3 clubs de Buellas, Montcet-Vandeins-Montracol, et Polliat. Il est composé de plus de 380 licenciés qui évoluent dans différentes catégories, des plus jeunes aux vétérans. Le club dispose de 2 terrains sur le site de Buellas dont 1 éclairé, 2 terrains sur le site de Vandeins géré par le SIVOSS (Montcet-Vandeins-Montracol) dont 1 éclairé et 2 terrains sur le site de Polliat dont 2 éclairés.

**CONSIDERANT** que le club parvient à se structurer en pérennisant l'emploi de son éducateur sportif arrivé en 2015 pour l'encadrement des jeunes et recrutant un jeune dans le cadre de sa mission civique, sans compter les nombreux bénévoles ;

**CONSIDERANT** que la politique du club contribue à la mise en place du plan éducatif fédéral avec des objectifs éducatifs concernant la santé, la citoyenneté, le fair-play ou encore l'environnement ;

**CONSIDERANT** que l'objectif principal du club est de renforcer son rôle social via l'encadrement de ses adhérents pour que ceux-ci prennent du plaisir sur le terrain dans une ambiance sereine et conviviale ;

**CONSIDERANT** que ces valeurs ont été récompensées par le District de Football de l'Ain, en remportant notamment le trophée du Fair-Play pour les séniors 1 sur 24 clubs ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER une subvention de 2 000 € au Football Club Bressans en tant que club intercommunal.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Football Club Bressans en tant que Club Intercommunal.**

\*\*\*\*\*

**Solidarité, Social, Petite Enfance et Jeunesse.**

## **Délibération DB.2018.158 - Gestion et animation des services accueils de loisirs jeunes communautaires à Val Revermont et Saint Trivier de Courtes**

Selon les dispositions de l'article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 stipulant que quelle que soit la valeur estimée du besoin, les marchés publics ayant pour objet des services sociaux peuvent être passés selon une procédure adaptée,

Une consultation a été publiée sur le BOAMP/JOUE, le 29 juin 2018 pour un marché à prix forfaitaires relatif à la gestion et l'animation des services "accueils de loisirs jeunes" communautaires à Saint-Trivier de courtes et Val Revermont. Ce marché est lancé pour une période initiale d'un an renouvelable 2 fois :

- Lot n° 1 Animation d'un accueil de loisirs jeunes (11-16 ans) et prévention menée auprès des jeunes en milieu ouvert à Saint-Trivier de Courtes (01560) ;
- Lot n°2 Animation d'un accueil de loisirs jeunes (11-16 ans) et prévention menée auprès des jeunes en milieu ouvert à Val Revermont (01370).

Ce marché sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pourra être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de deux ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2021.

Au terme de la Commission MAPA qui s'est déroulée le 6 novembre 2018, et au regard des critères de jugement pondérés dans le règlement de consultation comme suit :

1-Prix des prestations : 30%

2- Valeur technique : 70%

Les membres de la Commission MAPA ont donné un avis favorable au classement des offres, au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-dessus ;

**Pour le lot n°1** : Animation d'un accueil de loisirs jeunes (11-16 ans) et prévention menée auprès des jeunes en milieu ouvert à Saint-Trivier de Courtes (01560) à l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (69627 VILLEURBANNE) pour un montant de 86 960,38 € TTC (période initiale),

**Pour le lot n°2** : Animation d'un accueil de loisirs jeunes (11-16 ans) et prévention menée auprès des jeunes en milieu ouvert à Val Revermont (01370) à l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (69627 VILLEURBANNE) pour un montant de 87 854,03 € TTC (période initiale).

**En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau :**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché avec l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (69627 VILLEURBANNE) pour un montant de 86 960,38 € TTC (période initiale),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché avec l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (69627 VILLEURBANNE) pour un montant de 87 854,03 € TTC (période initiale).**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (69627 VILLEURBANNE) pour un montant de 86 960,38 € TTC (période initiale),**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (69627 VILLEURBANNE) pour un montant de 87 854,03 € TTC (période initiale).**

\*\*\*\*\*

**Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

**Délibération DB.2018.159 - Demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en oeuvre de l'animation de la marque territoriale « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre »**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a repris la compétence de promotion du territoire au travers de la marque « Bourg-en-Bresse la belle rencontre ». Cette marque traduit le potentiel réel d'attractivité du territoire sur les plans économique, touristique et résidentiel, et est notamment mis en œuvre sur le terrain au travers d'un réseau d'ambassadeurs.

**CONSIDERANT** qu'une chargée de mission dédiée à la promotion du territoire a pris ses fonctions au sein de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse au mois de septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que le programme LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) du Bassin de Bourg-en-Bresse comporte une sous-action 7.1 dédiée à « Véhiculer une image partagée du territoire par des actions innovantes de communications multisectorielles », permettant d'obtenir une aide européenne jusqu'à 15 000 € par an et par projet pour les dépenses de fonctionnement ;

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre la mise en œuvre de l'animation de la marque territoriale « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre », il est proposé de solliciter un soutien du programme européen LEADER pour la période allant de septembre 2018 au 31 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** que les éléments financiers des dossiers sont les suivants :

- Dépense totale subventionnable : 62 511,93 € TTC
- Subvention LEADER : 36 758,36 €
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 25 753,57 €

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**DE SOLLICITER** une subvention auprès du programme LEADER pour la mise en œuvre de l'animation de la marque territoriale « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre » ;

**D'APPROUVER** le plan de financement précité pour ce dossier pluriannuel ;

**D'APPROUVER** une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté d'Agglomération en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**SOLLICITE** une subvention auprès du programme LEADER pour la mise en œuvre de l'animation de la marque territoriale « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre » ;

**APPROUVE** le plan de financement précité pour ce dossier pluriannuel ;

**APPROUVE** une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté d'Agglomération en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

\*\*\*\*\*

**Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques**

**Délibération DB.2018.160 - Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles du pôle territorial Val Revermont - Signature du marché**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse réalise la collecte des ordures ménagères en porte à porte.

**CONSIDERANT** que les marchés actuels relatifs à la collecte des ordures ménagères sur les anciennes Communautés de Communes de Treffort-en-Revermont et du canton de Coligny prennent fin au 31 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** qu'une consultation a été lancée le 12 septembre 2018 par voie d'appel d'offres ouvert, en vertu des articles 25-I-1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Pôle territorial Val-Revermont et transport jusqu'au site de traitement. Il n'y a pas de décomposition en lots. Les prestations s'exécuteront dans le cadre d'un marché public avec un forfait mensuel;

**CONSIDERANT** que le marché public est conclu pour une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

**VU** la décision de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 6 novembre 2018 d'attribuer le marché public à l'entreprise EGT ENVIRONNEMENT (01370 BENY), au regard du classement proposé dans le rapport d'analyse des offres établi par le Pôle territorial Val-Revermont, en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation (valeur technique : 60 % - Prix des prestations : 40 %) ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer le marché public avec EGT ENVIRONNEMENT (01370 BENY) pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pour un montant de 24 000 euros hors taxes par mois (288 000 euros hors taxes par an).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer le marché public avec EGT ENVIRONNEMENT (01370 BENY) pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pour un montant de 24 000 euros hors taxes par mois (288 000 euros hors taxes par an).

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 17 h 45.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 3 décembre 2018**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 novembre 2018**